

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 février 2025

**Le vingt-six janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un février deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

en exercice : 15

présents : 9

votants : 9

absents : 5

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY

**Absents excusés :** M LÉON, MME PENLOUP, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME HAVARD

**Absents qui ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur BAZILLE Thierry

**N°2025012 - Objet :** Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU) Budget ZA DU BOIS

**ROUX**

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner madame MARY Maryline en sa qualité première adjointe.

Après présentation du CFU 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le CFU du budget annexe « ZA du Bois Roux » de l'exercice 2024

**Approuve** la gestion de l'exercice 2024

**Considérant** son adoption à l'unanimité,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

**Constatant** que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 123 813.26 €

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002

123 813.26 €

Affectation de l'excédent d'investissement au 001

Affectation à la section d'investissement compte 1068 :

21 519.85 €

053-215301250-20250226-DCM2025012-DE  
000€  
Date de réception préfecture : 04/03/2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		103 398,73		20 000,00		123 398,73
Opérations de l'exercice	23 666,31	44 080,84	7 599,24	9 119,09	31 265,55	53 199,93
<b>TOTAUX</b>	<b>23 666,31</b>	<b>147 479,57</b>	<b>7 599,24</b>	<b>29 119,09</b>	<b>31 265,55</b>	<b>176 598,66</b>
Résultats de clôture		123 813,26		21 519,85		145 333,11
Restes à réaliser			3 000,00		3 000,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>123 813,26</b>	<b>3 000,00</b>	<b>21 519,85</b>	<b>3 000,00</b>	<b>145 333,11</b>
RESULTATS DEFINITIFS		123 813,26		21 519,85		142 333,11

Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré le 26 février 2025  
 Pour extrait conforme,  
 Marcel RONCERAY, Maire

